

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2018/2019

Niveau Licence et Master

	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Evaluation des cursus Interlocutrices : C. Reimeringer S. Kletzke-Vuković D. Weislinger N. Huppert	Publication des résultats de l'évaluation pour 2018/19 - concerne le soutien à partir de l'année universitaire 2018/19	02/05/2018 Mise en ligne des appels à projets pour les cursus franco-allemands et programmes de PhD-Track pour l'année universitaire 2019/20	30/06/2018 <u>pour toutes les demandes de soutien</u> : échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2019/20 (par courriel)				31/10/2018 Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour 2019/20 (en ligne)					
Rencontre des responsables de programmes Interlocuteur : S. Leeder	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes		23, 24 et 25/05 Rencontre des responsables de programmes (& assemblée des établissements membres) à Metz									
Inscription et réinscription des étudiants pour 2018/19 Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen			Du 02/05 au 30/09/2018 Inscription et réinscription en ligne pour tous les étudiants de l'UFA								Du 15/01 au 31/03/2019 2ème session d'inscription pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2018/19, uniquement pour les étudiants sélectionnés après le 30/09/2018 (en ligne)	
			Tâche des responsables de programmes : Demande d'attribution de la subvention UFA en confirmant les inscriptions des étudiants et en validant en ligne la liste complète des étudiants (en ligne) au plus tard pour le 04/10/2018 – ceci est également valable pour les cursus sans étudiants.									
Conventions d'allocations 2018/19 Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen			<u>Facultatif</u> : Demande de pré-financement des aides à la mobilité (en ligne, possible jusqu'au 31/08)	Après validation des listes d'étudiants par tous les partenaires d'une coopération : Etablissement et envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation aux établissements				15/12/2018 Date limite de renvoi des conventions d'allocations pour mise en paiement	Demande d'aides à la mobilité supplémentaires et établissement d'éventuels avenants (par courriel, possible jusqu'en juin 2019)			
				Tâche des responsables de programmes : La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.				Tâche des responsables de programmes : Le cas échéant, l'avenant au contrat doit être signé par les responsables de programmes et la direction d'établissement puis être renvoyé à l'UFA dans les meilleurs délais.				
Mise en paiement des allocations accordées pour 2018/19 Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen			Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement dès que l'UFA aura réceptionné la convention d'allocation signée et le justificatif de l'utilisation des allocations.									
							Tâche des responsables de programmes : Transmission des informations relatives aux versements prévus aux services financiers et/ou comptables et communication des versements à effectuer pour les étudiants. Les aides à la mobilité doivent être reversées aux étudiants dans un délai de 3 semaines après leur virement à l'établissement.					
Justificatifs d'utilisation des allocations 2017/18 Interlocutrices : C. Reimeringer N. Schmidt			Mise en ligne du justificatif d'utilisation des allocations 2017/2018									
							Jusqu'au 31/10/2018 Tâche des responsables de programmes : Validation du justificatif d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité 2017/2018 (en ligne)					
							Jusqu'au 31/12/2018 Tâche des responsables de programmes : Etablissement et validation du rapport d'activité 2017/2018 (en ligne) Envoi des signatures de la direction d'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.					
Certificats Interlocutrices : H. Dinter G. Meyer	Tâche des responsables de programmes : Déclaration en ligne des doubles diplômés.											
	Etablissement des certificats tout au long de l'année sur demande des responsables de programmes. Pour des remises de diplômes, la demande doit être faite au plus tard un mois avant la date de remise des diplômes.											

L'année UFA au sein du secteur programmes

Tâches des responsables de programmes 2018/2019

Niveau Doctorat

	Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Evaluation des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Publication des résultats de l'évaluation pour 2019 - concerne le soutien à partir de l'année civile 2019	02/05/2018 Mise en ligne des appels à projets pour les CDFA pour l'année civile 2019	30/06/2018 <u>pour les demandes de soutien</u> pour un CDFA: échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2020 (par courriel)				31/10/2018 Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour le début/la prolongation d'un CDFA à partir du 01/01/2020	Evaluation des CDFA par des experts externes				Evaluation des CDFA par des membres de la commission scientifique
Rencontre des responsables de programmes Interlocuteur : S. Leeder	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes	23, 24 et 25/05 Rencontre des responsables de programmes (& assemblée des établissements membres) à Metz										
Inscription des doctorants pour 2018 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Inscription dans un CDFA des doctorants demandant des aides à la mobilité toute l'année avec un formulaire « inscription des doctorants » (cf. site internet)											
Conventions d'allocations à partir du 01/01/2019 Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer		Envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation (conventions-cadres pour 4 ans) aux établissements	Tâche des responsables de programmes : La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.					31/12/2018 Date limite de renvoi des conventions d'allocations. A partir du 01/01/2019, les appels des fonds peuvent être envoyés à l'UFA				
Mise en paiement des allocations accordées pour 2018 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement pour l'année 2018 dès que l'UFA réceptionne les appels de fonds. Délai pour la demande d'allocation : le 31/12/2018										31/01/2019 Dernier versement des allocations pour l'année 2018, uniquement pour des allocations demandées avant le 31/12/2018	
Justificatifs d'utilisation des allocations 2018 Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer									Mise en ligne des formulaires pour les justificatifs d'utilisation des allocations 2018.	31/03/2019 Envoi du justificatif (rapport financier et rapport d'activité) 2018 avec les signatures de la direction d'établissement et/ou contresigné de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.		